

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le :	N° d'enregistrement
29 novembre 2012	30 novembre 2012	F074 12 P00 69
Dil III	1. Intitulé du projet	
Dépichement		
2. Ider	ntification du maître d'ouvrage ou du pétitionnair	re
2.1 Personne physique	TO THE SECOND PROPERTY OF THE SECOND PROPERTY	Page 18 Annual mental m
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SCEA BOISSERIE Stiphon	ne
Nom, prénom et qualité de la personne morale	habilitée à représenter la personne BOIS	SERIE Slephone SCEA
RCS / SIRET 141011249116	68 110 100 11 41 Forme juridique	SCĒA
Joignez à	votre demande le document CERFA n° 147	34*01
3. Rubriave(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R. 122-	2 du code de l'environnement et
J. 10211426(2) applicable (0) 22 10210	dimensionnement correspondant du projet	
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des s	seuils et critères de la rubrique
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent form 4.1 Nature du projet Deficiement d'un bo	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	
4.2 Objectifs du projet Mise en place d'un	a prime	
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation		·
Coupe des bois - An	nachage des souches - Sernis	de praîrie.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation		



#### Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet.

Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l	'autorité administrative de l'Etat compétente
	en matière d'environnement)

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas
par cas n° a été déposé
auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement le//

#### Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrate décision de l'autorité administrate dossier(s) d'autorisation(s).  Demande d'autorisation(s).  4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure de l'autorisation de l'autoris	re d'autorisation ce formulaire est chement de despichement de	atière d'environnemer	t devra être jointe au(x)
4.6 Localisation du projet	Coordonnées géagranhia	long o ' "	Lat 0 ' "
Adresse	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Pour les rubriques 5° a), 6° b) et	Long°'"_	
Treissinel Commune Estivain			
Commune Estivation	Point de départ :	Long ° ' " _	Lat ° ' " _
	Point d'arrivée :	Long ° ' " _	Lat ° ' " _
	Communes traversées :		
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet d 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été a 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un travaux ?	ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étu outorisé ?		Non Non
Si oui, de quels projets se compose le	programme ?		
5. Sensibilité	é environnementale de la zone d'i	implantation envisagée	
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le li	ieu de votre projet ?		
Existe-t-il un ou plusieurs documents di concernés) réglementant l'occupation			Non 🗎

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet			
Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents environnementale ?  5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implant Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-interestation">http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-interestation</a>	ation , note	envisc immer	OU NOIL
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
en zone de montagne ?		×	
sur le territoire d'une commune littorale ?			
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		[X]	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		<b>'X</b> '	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?			
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?			
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	Ш	Ш	
dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
dans une zone de répartition des eaux ?		X)	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?				X	
dans un site i	nscrit ou classé ?			(X	
Le projet se s	itue-t-il, dans ou à proximité :	•	Oui	Non	Lequel et à quelle distance?
d'un site Nat	ura 2000 ?		,X		Valle de la Vezere d'Uzerche à la limite departementale Conge Dordoyne
	ent historique ou d'un site classe nondial de l'UNESCO ?	á au		X	
	6. Caractéristiques de l'impact	t pote	ntiel o	du pro	et sur l'environnement et la santé humaine
	envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir pléter le tableau suivant :	les in	ciden	ces su	ivantes ?
Domo	ines de l'environnement :	Oui	No n		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	managara propriores	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		,XI	7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	Account.	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		×	-	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?			AND STREET, SALES STREET, SALE	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?			the section of the se	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?			Assertion content of the content of	

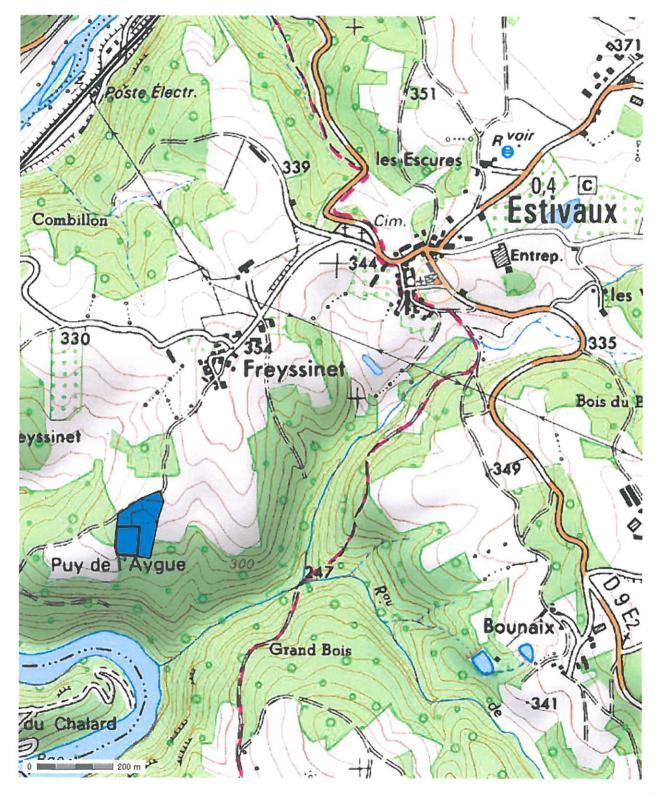
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		(X)	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X X	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X M	
Commodité s de voisinage	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des		Ϋ́ Ϋ́	
	vibrations ?		(X)	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses?		(X)	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	Ш	X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		囟	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		Ď	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?			
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		<u> </u>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		[X]	

d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8° 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a)		s incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
7. Auto-évaluation (facultatif)  Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'imparqu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.  de dépichement de ces paraelles de bais devrait être dispensé d'une étude d'unpart can l'arminagement de cel, 60 ha de bais en prairie ne nitura en ruen aux bois eminorment présents san plusieur antaines d'hectaus)  8. Annexes  8.1 Annexes obligatoires  Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du docui d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans moximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a)  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a)		
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'imparqu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.  de dévirhement de ces parcelles de bas devrait être dispense d'une étude d'unpart can l'arminnagement de cet. 60 ha de bas en pravie ne neura en rien aux bais eminorment paixents san plusieur (entaines d'hectais)  8. Annexes  8.1 Annexes obligatoires  Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du docur d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique différentes prises de vue;  Un plan du projet au, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8° 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Saut pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a)	Oui	Non Si oui, décrivez lesquels :
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'imparqu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.  de dépirhement de ces parcelles de bas devrait être dispense d'une étude d'unpart can l'arminnagement de cet, 60 ha de bar's lin prairie ne naine en rien aux baris eminorent prisents san plusieur antaines d'hecture)  8. Annexes  8.1 Annexes obligatoires  Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du docur d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique différentes prises de vue;  In plan du projet qu, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8° 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Saut pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a)		
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'imparqu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.  de dévirhement de ces parcelles de bas devrait être dispense d'une étude d'unpart can l'arminnagement de cet. 60 ha de bas en pravie ne neura en rien aux bais eminorment paixents san plusieur (entaines d'hectais)  8. Annexes  8.1 Annexes obligatoires  Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du docur d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique différentes prises de vue;  Un plan du projet au, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8° 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Saut pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a)		
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'imparqu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.  de dévirhement de ces parcelles de bas devrait être dispense d'une étude d'unpart can l'arminnagement de cet. 60 ha de bas en pravie ne neura en rien aux bais eminorment paixents san plusieur (entaines d'hectais)  8. Annexes  8.1 Annexes obligatoires  Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du docur d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique différentes prises de vue;  Un plan du projet au, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8° 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Saut pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a)		
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'imparqu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.  de dévirhement de ces parcelles de bas devrait être dispense d'une étude d'unpart can l'arminnagement de cet. 60 ha de bas en pravie ne neura en rien aux bais eminorment paixents san plusieur (entaines d'hectais)  8. Annexes  8.1 Annexes obligatoires  Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du docur d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique différentes prises de vue;  Un plan du projet au, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8° 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Saut pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a)		7 And freelights (freelights)
de députhement de ces parcelles de bas derrait être dispens d'une tetre d'impact can l'arminagement de cet, 60 ha de bois en prairie ne naire en rien aux bois eminorment (prisents son plusieur antaines d'hectaus)  8. Annexes  8.1 Annexes obligatoires  Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du docur d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a)  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a)	A	
8.1 Annexes obligatoires  Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du docur d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8° 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Saut pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a)	avill d	devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
8.1 Annexes obligatoires  Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du docur d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8° 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a)	de d'i	dépichement de ces parcelles de bous devrait être chispensé une étude d'uniquet can l'armémagement de 21,60 ha de ris en prairie me nouve en rien aux bois environnent risents san plusieur centaines d'hectares)
Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du docume d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8° 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a)		
Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du docume d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8° 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a)	91.4	
d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8° 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a)	8.1 Aı	nnexes obligatoires
différentes prises de vue ;  Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8° 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a)		nnexes obligatoires Objet
18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a)		Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document
Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a)	K	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des
datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5	₩ F	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°,
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire	K)	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que parties auxquelles elles se rattachent		Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
Objet	8.2 A	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;  sutres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

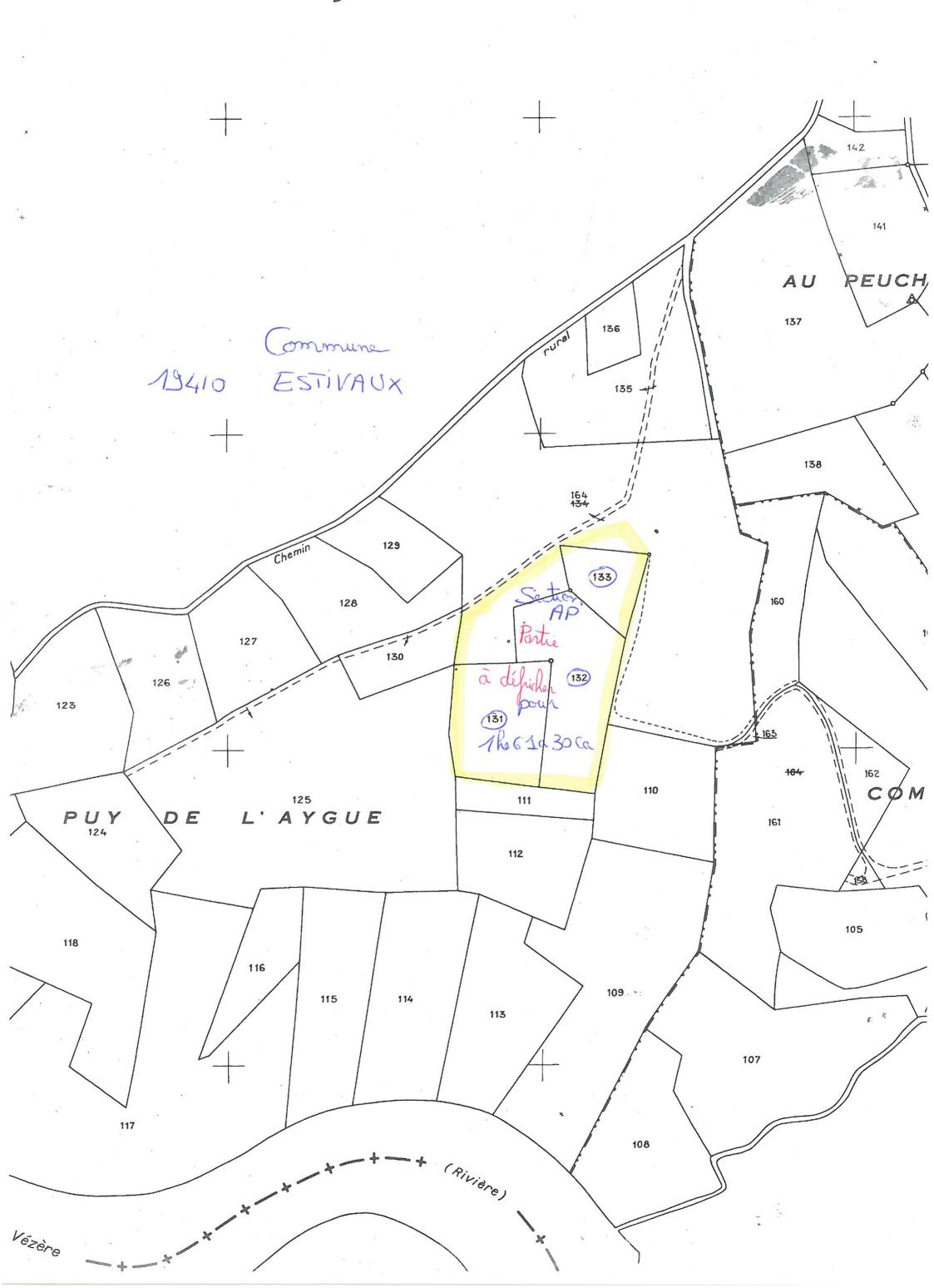
	9. Engagement et sig	jnature		
Je certifie sur l	'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X	,	
Fait à	Esteraix	le, 18	Notembre 2019	
Signature	S Briston			



### Situation



Longitude : Latitude : 1° 28' 52.6" E 45° 18' 42.2" N





# Registre parcellaire graphique 2011

Date de la photographie : du 20 au 30 août 2009 © IGN - Extrait de la BD ORTHO®



Agence de Services et de Paiement



019018650

GAEC BOISSERIE Nom:

Prénom:

19078 ESTIVAUX

Commune(s) concernée(s) par cette photographie : ORGNAC SUR VEZERE (19154), ESTIVAUX (19078), VOUTEZAC

Liste des îlots de votre exploitation représentés sur la photographie :

N° Ilot	Surface de référence graphique (ha)	Surface en doublon (ha)	Surface non agricole répertoriée (ha)
1	2,34		
2	0,45		
8	15,57		
9	2,83		
10	1,73		
15	0,39		
16	11,24		v
17	2,14		
18	0,88	100 (100 (100 (100 (100 (100 (100 (100	
22	2,13		

Mettez à jour vos îlots avec un stylo rouge fin :

- corrigez si nécessaire le contour de vos îlots
- barrez les îlots que vous n'exploitez plus
- dessinez et numérotez vos nouveaux îlots non représentés - entourez dans le tableau ci-dessus le numéro des îlots que

Après avoir vérifié la numérotation des îlots sur la 2 photographie, reportez dans ce cadre les numéros d'îlots que vous dessinez, modifiez ou confirmez.

Signature du demandeur, du gérant en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC.

Surfaces non

Surface en doublon

Îlots inférieurs à

Îlots voisins Grands travaux

Îlots mal localisés

Éléments engagés

N° de photographie : 2 sur 3





0302671